

Informations et conseils didactiques pour les enseignant-e-s

Informations générales

Cette brochure fournit des informations aux enseignant-e-s pour une communication ouverte et une attitude experte en contact avec les étudiant-e-s handicapé-e-s, dans le cadre de l'enseignement présentiel ou des études autonomes guidées ainsi que dans le contexte des tests et des évaluations. Le prospectus vise à sensibiliser et à soutenir les enseignant-e-s. Il aide à reconnaître et prendre en compte les besoins des étudiant-e-s concerné-e-s et permet ainsi aux personnes handicapées d'étudier sans obstacles.

Les étudiant-e-s handicapé-e-s ont des besoins spécifiques liés aux études qui ne sont pas toujours identifiables au premier abord et qui diffèrent également selon l'individu.

Les personnes handicapées sont généralement expertes dans leur propre domaine. Elles savent, grâce à leur biographie (éducative), quels ajustements techniques, personnels ou didactiques sont nécessaires et quelles mesures – souvent simples – peuvent être prises pour améliorer leurs situations d'apprentissage, de travail et d'examen. Renseignez-vous!

Afin de prendre en compte des besoins qui peuvent ne pas avoir été reconnus, en particulier ceux des personnes ayant un handicap invisible, il est recommandé de s'adresser aux étudiant-e-s au début du semestre ou du cycle de cours comme suit par exemple : « Si l'une ou l'un d'entre vous a, en raison d'un handicap, besoin d'une aide particulière, veuillez m'en informer à la fin du cours ou par e-mail. » Une telle déclaration protège la vie privée des étudiant-e-s et permet de définir les étapes suivantes dans le cadre d'un entretien personnel.

Si, en raison de leur handicap, des étudiant-e-s nécessitent **une compensation des inégalités légalement garantie**, l'organisme responsable de la haute école se chargera en principe de clarifier la question ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des mesures de compensation. Vous pouvez obtenir une expertise complémentaire sur la compensation des inégalités auprès des spécialistes ou des centres spécialisés de votre établissement. Vous trouverez une brochure sur le processus de compensation des inégalités sur <http://www.swissuniability.ch>.

Besoins spécifiques des personnes ayant un handicap psychique

Les personnes ayant un handicap psychique vivent avec une maladie mentale diagnostiquable qui affecte la pensée, les sentiments et l'action d'une personne ainsi que sa capacité à travailler, à gérer son quotidien et à entretenir des relations. Les maladies psychiques (p. ex. la dépression, les troubles anxieux, les psychoses, les maladies borderline, etc.) sont souvent peu visibles et très complexes, ce qui est également lié aux tabous, aux craintes et au manque d'information. Cette complexité des syndromes se reflète dans la variété des effets sur les activités liées à l'étude.

Il en résulte des besoins très différents, qui peuvent, dans certains cas, entraver sérieusement les études. Par conséquent, il n'existe pas qu'UNE forme de handicap psychique et le besoin de soutien est de ce fait très individuel. Vous pouvez veiller à supprimer les tabous et à faire preuve d'une ouverture fondamentale aux discussions et aux besoins des personnes ayant un handicap psychique.

Conseils et recommandations pour les cours, les études autonomes, les examens et les contrôles de connaissances

1. Faites preuve de compréhension envers les étudiant-e-s ayant un handicap psychique et essayez de prendre conscience de leurs problèmes dans le quotidien et les études. Les personnes concernées souffrent souvent de préjugés, de craintes et d'un manque de compréhension à leur égard.
2. Gardez votre calme avec des personnes excitées, voire (verbalement) expressives. Celles-ci pourraient se trouver en pleine crise aiguë. Dans ce cas, obtenez un soutien collégial et motivez les étudiant-e-s à demander de l'aide.
3. Informez très tôt les étudiant-e-s concerné-e-s sur les services de conseil (p. ex. le centre de conseil pour étudiant-e-s handicapé-e-s de votre établissement) et encouragez-les à rechercher une aide et des conseils professionnels supplémentaires.
4. Utilisez la diversité didactique (différentes méthodes d'enseignement, variété des inputs et des traitements, etc.) et veillez à ce que vos explications fassent appel à deux sens (-> principe de plusieurs sens) : employez des supports acoustiques et visuels tels que des fichiers PowerPoint, scripts, tableaux noirs, visualiseurs, etc.
5. Il est souvent nécessaire de donner le matériel d'apprentissage suffisamment tôt pour que le cours puisse être préparé. En outre, les études autonomes favorisent généralement l'apprentissage indépendamment du lieu et du temps, et peuvent compléter ou remplacer l'enseignement présentiel.
6. Des pauses fréquentes sont cruciales pour la concentration et doivent être maintenues (il peut également s'agir de petites pauses pour aérer). Des temps de pause individuels supplémentaires peuvent être nécessaires.
7. Si souhaité, essayez de proposer des possibilités d'isolement (p. ex. une éventuelle salle de repos, une autre salle de l'établissement).
8. Faites preuve de souplesse dans les cas justifiés (p. ex. en matière de délais ou d'obligation de présence). Proposer des alternatives en études autonomes.
9. En cas d'absence pour cause de maladie, vous pouvez organiser des services alternatifs individuels comme des tâches supplémentaires en études autonomes ou des conseils d'apprentissage en ligne sur le contenu de votre cours.
10. En cas d'absence pour cause de maladie, les enregistrements audio ou vidéo du cours sont parfois utiles. Adressez-vous au département compétent de votre université pour ce qui concerne le droit d'auteur.
11. Soutenez l'utilisation d'aides techniques et d'assistance personnelle (p. ex. prendre des notes ou faire des recherches documentaires avec l'aide d'un assistant, etc.) Les coûts sont souvent couverts par l'AI.
12. Selon le type de handicap, les étudiants peuvent avoir besoin de plus de temps ou d'une salle adaptée pour les examens écrits (voir compensation des inégalités).